

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Communication – Tarification de location des salles municipales 2022-2023

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la Délibération du Conseil municipal D2020-076 en date du 02/12/2020, donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences, et particulièrement son article 2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser et de revaloriser les tarifs de mise à disposition des salles municipales pour la période du 01/07/2022 au 30/06/2023,

DECIDE

Article 1 : La mise à disposition des salles communales est consentie après signature par le locataire du contrat de location de salles et des prestations associées (obligatoires et facultatives), conformément au règlement établi par la mairie dans ce cadre précis.

Article 2 : La nouvelle grille tarifaire est la suivante, en fonction de chaque salle :

1. Le COIN DU CURISTE, sis au Parc Thermal 63130 ROYAT

CONDITIONS ET PRESTATIONS	Le prix inclut :	Prestations en sus de la location
CAUTION = 1 500 €	- La location de la salle - L'accès à la cuisine 6m² et son utilisation (un évier, un réfrigérateur, un micro-onde) - La mise en place du mobilier existant sur place par nos soins en accord avec l'organisateur - L'écran à rouleau motorisé - Une sonorisation - Deux haut-parleurs - Un micro HF - L'accès au wifi sous réserve du bon fonctionnement de la part de l'opérateur	Prestation obligatoire : Ménage : forfait de 140 € Prestations facultatives : 1 technicien (son ou lumière) : 300 €/Jour ou 55€/heure 1 SSIAP - Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes = 30.00€/h jour ou 32.00€ / h nuit. 1 SST (sauveteur secouriste du travail) = 28.00€/h jour ou 30.00€ / h nuit. - Agents de surveillance et agents sécurité incendie sur décision de la Ville en fonction du type d'événement.
TARIF JOURNÉE	Le tarif journée s'applique sur une durée de 8 heures (montage, exploitation, démontage). Les horaires sont à définir entre le	Journée : 300 € Tarif habitants de Royat

	loueur et la Ville de Royat. Ménage à compter en plus du tarif de location des espaces	(sur justificatif) : 100 € • Tarif entreprise de Royat : 200 € • Tarif association de Royat : 150 € • Tarif Association hors Royat : 200 €
TARIF WEEK-END	Le tarif Week-end s'applique du vendredi 15h au lundi 10h (montage, exploitation, démontage). Ménage à compter en plus du tarif de location des espaces	Week-end : 500 • Tarif habitants de Royat (sur justificatif) : 150 € • Tarif entreprise de Royat : 250 € • Tarif association de Royat : 200 € • Tarif Association hors Royat : 250 €

Associations de Royat : 5 mises à disposition à titre gracieux par an

2. La SALLE DE CONFERENCES, sise au Parc Thermal 63130 ROYAT

CONDITIONS ET PRESTATIONS	Le prix inclut :	Prestations en sus de la location
CAUTION = 1 500 €	• La location de la salle • L'accès à la cuisine et son utilisation (un évier, un réfrigérateur, un micro-ondes) • La mise en place du mobilier existant sur place par nos soins en accord avec l'organisateur • 1 vidéoprojecteur et un écran • 1 Sonorisation BOSE • 4 Hauts parleurs • 2 micros HF • 1 lecteur de DVD • L'accès au wifi sous réserve du bon fonctionnement de la part de l'opérateur	Prestation obligatoire : • Ménage : forfait de 140 € Prestations facultatives : • 1 technicien (son ou lumière) : 300 €/Jour ou 55€/heure • 1 SSIAP - Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes = 30.00€/h jour ou 32.00€ / h nuit. • 1 SST (sauveteur secouriste du travail) = 28.00€/h jour ou 30.00€ / h nuit. • Agents de surveillance et agents sécurité incendie sur décision de la Ville en fonction du type d'événement.
TARIF JOURNÉE	Le tarif journée s'applique sur une durée de 8 heures (montage, exploitation, démontage). Les horaires sont à définir entre le loueur et la Ville de Royat. Ménage à compter en plus du tarif de location des espaces	Journée : 400 € • Tarif entreprise de Royat : 300 € • Tarif association de Royat : 200 € • Tarif Association hors Royat : 275 €
TARIF WEEK-END	Le tarif Week-end s'applique du vendredi 15h au lundi 10h (montage, exploitation, démontage).	Week-end : 700 € • Tarif entreprise de Royat : 450 € • Tarif association de Royat : 350 € • Tarif Association hors Royat : 450 €

Associations de Royat : 1 mise à disposition gratuite par an

3. L'AVAN.C, sise Chemin du Breuil 63130 ROYAT

CONDITIONS ET PRESTATIONS	Le prix inclut :	Prestations en sus de la location
CAUTION = 1 500 €	• La location de la salle incluant sa modularité : mode gradins ou fosse, • L'utilisation des prestations existantes : mobilier scénique, table de mixage son, écran, sonorisation haut de gamme, pupitre lumières, leds, équipements de décors permettant des configurations scéniques multiples, ambiances différentes. • Personnel technique obligatoire, • Loges (avec douches) • Espace bar et cuisine : chambre froide, fours et réchauffes-plats, lave-vaisselle, frigos, tireuse à bières... • Billetterie / espace accueil, • Quai de déchargement sécurisé vers cuisine et arrière-scène, • L'accès au wifi sous réserve du bon fonctionnement de la part de l'opérateur.	Prestations obligatoires : • Ménage : forfait de 250 € • 1 technicien (son ou lumière) : 300 € Prestations facultatives : • 1 SSIAP - Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes = 30.00€/h jour ou 32.00€ / h nuit. • 1 SST (sauveteur secouriste du travail) = 28.00€/h jour ou 30.00€ / h nuit.
TARIF JOURNÉE	Montage, exploitation, démontage	Journée : 1500 € • Tarif entreprise de Royat : 1300€ • Tarif association de Royat : 1200€ • Tarif Association hors Royat : 1400€
TARIF WEEK-END	Le tarif Week-end s'applique du samedi matin au dimanche soir maximum (montage, exploitation, démontage).	Week-end : 2750 € • Tarif entreprise de Royat : 2250 € • Tarif association de Royat : 2000 € • Tarif Association hors Royat : 2450 €

Associations de Royat : pas de mise à disposition gratuite, sauf cas exceptionnel, à la discrétion du Maire.

Article 3 : Pendant la durée des travaux de l'Hôtel de Ville (2022/2024) des salles municipales pourront être mises à disposition pour des réunions ou AG, selon disponibilités, au tarif de 60€ / demi-journée (hors salle de l'Avan.C).

Article 4 : Les conditions tarifaires sont valables pour la période du 01/07/2022 jusqu'au 30/06/2023.

Article 5 : Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 29/06/2022

Le Maire,
Marcel ALEDO

